

Clichy, le 9 février 2018

L'ORÉAL

## Publication d'éléments de rémunération du Président-Directeur Général de L'Oréal effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de novembre 2016

Le Conseil d'Administration de L'Oréal, lors de sa réunion du 8 février 2018, a arrêté, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations et conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2017, les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal :

### Rémunération au titre de l'exercice 2017

Après examen des critères d'évaluation de la performance détaillés dans le Document de Référence 2016 en page 87, la partie variable annuelle de la rémunération 2017 de Monsieur Jean-Paul Agon a été arrêtée à 2 038 732 euros bruts, soit 92,7 % de l'objectif maximum de 2.200.000 euros bruts.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation de la résolution qui sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2018.

### Rémunération au titre de l'exercice 2018

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la partie fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon à son niveau actuel, soit 2.200.000 euros bruts.

Le Conseil a également décidé de maintenir, pour la partie variable annuelle, un objectif maximum de 100% de la partie fixe, soit 2.200.000 euros bruts. Les critères d'évaluation de la performance ont été reconduits par le Conseil d'Administration et seront détaillés dans le Document de Référence 2017.

---

*«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com). Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»*

**Contacts L'ORÉAL** (standard : 01.47.56.70.00)

#### Actionnaires individuels et Autorités de Marché

M. Jean Régis CAROF  
Tél : 01.47.56.83.02  
[jean-regis.carof@loreal.com](mailto:jean-regis.carof@loreal.com)

#### Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels

Mme Françoise LAUVIN  
Tél : 01.47.56.86.82  
[francoise.lauvin@loreal.com](mailto:francoise.lauvin@loreal.com)

#### Journalistes

Mme Stephanie CARSON-PARKER  
Tél : 01.47.56.76.71  
[stephanie.carsonparker@loreal.com](mailto:stephanie.carsonparker@loreal.com)

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com), ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).

---